



REMBOURSEMENT DE FRAIS SAISON 2018 / 2019

CADRAGE – 1ER ET 2ÈME TOURS COUPES NATIONALES ORGANISES PAR LA LIGUE

FONCTION

Arbitre

Assistant

N° de MATCH.....COMPETITION.....

LIEU DATE..... HORAIRE

CLUB RECEVANT :

CLUB VISITEUR :

NOM VILLE DE DEPART

PRENOM N° LICENCE ou CARTE

A – REMBOURSEMENT DES INDEMNITES DE DEPLACEMENT

(Cadrage - 1^{er} et 2^o tours coupes nationales réglées par le club recevant)

Distance aller du lieu de résidence au lieu du match (base : Foot 2000 désignation internet équivalent Via Michelin trajet le plus rapide)

_____ km (aller) x 2 = _____ km x 0,401 € = _____ €

Minimum à percevoir : 33 €

B – INDEMNITE DE PREPARATION MATCHS SENIORS

	Cocher la case correspondante	
ARBITRE CENTRAL	X	EUROS
Coupe Nat. Foot Entreprise désignée par CRA		42 €
Coupe de France (2 ^{ème} tour, 1 ^{er} tour avec une équipe R3)		43 €
Coupe de France (1 ^{er} tour entre équipes de District), Coupe Nationale Foot entreprise désignée par DISTRICT		39 €
Coupe de France Féminine (1 ^{er} et 2e tours)		32 €
ARBITRE-ASSISTANT	X	EUROS
Coupe de France (1 ^{er} et 2e tours), Coupe Nationale Foot entreprise		33 €

INDEMNITES DE PREPARATION MATCHS JEUNES

DIVERS : Autres compétitions

	COCHER LA CASE	
	X	EUROS
Arbitre central Coupe Gambardella (1 et 2 ^e T)		35 €
Assistant Coupe Gambardella		29 €

A : Le <p style="text-align: right;"><i>Signature</i></p>	TOTAL (A + B arrondi au 1/10^{ème} d'Euro le plus proche) =
REMBOURSEMENT A EFFECTUER PAR LE CLUB RECEVANT	